



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 4 AVRIL 2018**

N° CT2018.2/037

L'an deux mil dix huit, le quatre avril à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Jacques JEGOU à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Danièle CORNET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Madame Sabine PATOUX, Madame Catherine BRUN à Monsieur Serge DALEX, Madame Ange CADOT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Michel DE RONNE à Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Roger DUPRE à Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Patrice DEPREZ, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Sylvie CHABALIER, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Brigitte JEANVOINE à Monsieur Michel WANNIN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Didier STHOREZ à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Oumou DIASSE, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie GERINTE.

Nombre de votants : 71

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/04/18
Accusé réception le	13/04/18
Numéro de l'acte	CT2018.2/037



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 4 AVRIL 2018**

Vote(s) pour : 71
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/04/18
Accusé réception le	13/04/18
Numéro de l'acte	CT2018.2/037



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 4 AVRIL 2018

N° CT2018.2/037

OBJET : **Développement économique** - Adoption de la convention-cadre avec la Chambre de commerce et d'industrie de Région Ile-de-France

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.7/120-8 du 13 décembre 2017 relative à la définition de la compétence « Développement économique » ;

CONSIDERANT que la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Val-de-Marne accompagne les acteurs publics, et notamment les établissements publics territoriaux, en leur proposant une gamme de services et soutiens en vue d'accompagner leurs politiques de développement économique ;

CONSIDERANT que le projet de convention avec la CCI du Val-de-Marne vise à s'appuyer sur les ressources et l'expertise consulaire pour développer des actions concrètes et efficaces ;

CONSIDERANT que les actions du dit-projet se déclinent selon 5 axes : observer, analyser et prévoir ; accompagner les parcours résidentiels des entreprises ; soutenir l'entreprenariat ; favoriser et soutenir le développement des entreprises ; communiquer et valoriser ;

CONSIDERANT que Grand Paris Sud Est Avenir versera à la CCI du Val-de-Marne une subvention de 48 000 € en vue de la réalisation des engagements de la CCI détaillés dans la convention ;

CONSIDERANT que cette convention prendra effet à compter de la signature et est conclue pour une durée expérimentale d'un an ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/04/18
Accusé réception le	13/04/18
Numéro de l'acte	CT2018.2/037



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 4 AVRIL 2018**

ARTICLE 1 : **ADOPTE** la convention-cadre, ci-annexée, avec la Chambre de commerce et d'industrie du Val-de-Marne.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

FAIT A CRETEIL, LE QUATRE AVRIL DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/04/18
Accusé réception le	13/04/18
Numéro de l'acte	CT2018.2/037



CONVENTION-CADRE

ENTRE

L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL, GRAND PARIS SUD EST AVENIR représenté par Monsieur Laurent CATHALA, Président

ci-après dénommé « GPSEA »

ET

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION PARIS ILE-DE-FRANCE, établissement public administratif, dont le siège se situe 27 avenue de Friedland, 75008 Paris, domiciliée pour les besoins de la présente en sa Chambre départementale du Val-de-Marne, sise 8 place Salvador Allende, 94000 Créteil, représentée par le Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne, Monsieur Gérard DELMAS,

D'autre part, ci-après dénommée « CCI VAL-DE-MARNE »

PRÉAMBULE

GRAND PARIS SUD EST AVENIR

Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) est l'un des 12 territoires de la Métropole du Grand Paris, créé au 1er janvier 2016. Situé au sud-est de l'aire métropolitaine, il se substitue aux trois intercommunalités existantes (CA Plaine centrale, CA Haut Val-de-Marne, et CC du Plateau Briard) et intègre également la ville de Bonneuil-sur-Marne regroupant ainsi 16 communes. L'EPT s'inscrit dans la continuité des actions menées par les précédentes intercommunalités, en se proposant de les enrichir, dans un esprit de coopération avec les villes et de renforcement du poids et de l'identité économique du Territoire.

GPSEA s'inscrit dans une logique proactive d'anticipation, d'encouragement et d'accompagnement des transitions urbaines, économiques, énergétiques et environnementales. **L'intervention du Territoire en matière de développement économique déclinera ces objectifs, en liant étroitement, économie, aménagement et développement durable, dans une perspective de croissance verte et adaptée aux mutations économiques territoriales actuelles** (évolution du rapport au travail, reconversion industrielle, adaptabilité du bâti et des espaces, adaptation des services aux entreprises, développement de filières innovantes...). Au-delà de son cadre de vie préservé, de ses ressources naturelles et de la qualité esthétique de son patrimoine urbain vivant, le Territoire a pour ambition de se constituer en collectivité inscrite dans les enjeux économiques et urbains du futur.

Dans cette optique, les actions de développement économique sont conduites selon les principes suivants :

- **Maintenir et développer un tissu économique diversifié et dynamique**

La part de TPE-PME sur le Territoire de GPSEA est particulièrement élevée (plus de 90%) ; en parallèle, la présence de grands groupes (Valéo, Essilor ou Pernod à Créteil, ENGIE et Cartier à Sucy, Souriau à Marolles-en-Brie, SODERN à Limeil-Brévannes, Sanofi à Alfortville...) et d'institutions de recherche publique renommées (UPEC et CHU Henri-Mondor – AP-HP) et la mise en œuvre de projets d'envergure sur le territoire (construction de la ligne 15 du métro) constituent des opportunités pour créer des écosystèmes dynamiques et des synergies entre les différents acteurs du territoire.

Pour Grand Paris Sud Est Avenir, il s'agit au quotidien de :

- **observer et analyser** la situation économique du Territoire et de ses entreprises ;
- **anticiper** les parcours résidentiels des entreprises afin de leur proposer une offre immobilière en adéquation avec leurs demandes ;
- **encourager** la création et la reprise d'entreprises ;
- **accompagner et informer**, par une offre de services aux entreprises et une animation économique de proximité.

○ **Favoriser la structuration de filières stratégiques**

Comme identifiés dans son diagnostic socio-économique, GPSEA dispose de gisements d'activités dans le secteur de la santé, des éco-activités et des circuits courts agricoles. L'enjeu de développement réside dans le dialogue entre toutes les parties du territoire – entreprises, laboratoires de recherche, structure d'enseignement, collectivités publiques, afin de faire aboutir des projets visibles, structurés, sources de créativité et d'attractivité économiques.

Afin de transformer ces potentiels de développement en véritables filières productives, créatrices de richesse économique et de développement territorial, GPSEA interviendra dans les domaines suivants :

- Actions de coordination des acteurs publics et privés des filières concernés, mise en réseau de ces acteurs, y compris par le développement de lieux dédiés et partagés, favorisant les échanges d'expériences et le développement de projets communs ;
- Définition de projets stratégiques pour le Territoire dans les filières concernées et participation aux réflexions menées au sein des réseaux nationaux spécialisés ;
- Développement d'actions innovantes par le soutien de GPSEA à des dispositifs d'expérimentation, en lien avec ses services et ses compétences ;
- Recherche de co-financements au niveau régional, national et européen ;
- Actions de labellisation, afin de renforcer la visibilité des actions menées et améliorer l'efficacité de leur gestion et de leur développement

○ **Construire l'image et l'identité du Territoire**

Ce mouvement de fond doit s'accompagner d'un important travail de mise en visibilité de l'attractivité du territoire, par le biais de stratégies de communication et de marketing territorial.

Le positionnement de GPSEA doit être connu et distingué au niveau métropolitain et régional :

- Par la coordination, en lien avec les communes, de réponses à des appels à projet d'envergure en matière de développement économique, susceptibles de renforcer la visibilité du territoire et de ses atouts ;
- Par la définition d'une politique de marketing territorial innovante, fondée sur la participation des habitants, des villes et des partenaires du territoire ;
- Par la mise en valeur des actions de GPSEA au niveau régional et le porter à connaissance de son offre de services, de ses filières stratégiques et de ses opportunités immobilières et de son cadre de vie ;
- Par le développement de partenariats avec les structures régionales dédiées à l'accueil et à l'aide à l'implantation d'entreprises sur le territoire francilien.

LA CCI REGION ILE-DE-FRANCE

Acteur majeur du développement des entreprises et de la formation en Ile-de-France, la CCI Paris Île-de-France, première CCI de France et d'Europe, représentant plus de 650 000 entreprises, au travers de six chambres départementales dont la CCI VAL-DE-

MARNE et deux chambres territoriales, est mobilisée aux côtés des acteurs de l'économie régionale.

La CCI Paris Île de France et la CCI VAL-DE-MARNE déploient leur offre de services en cohérence avec :

- **la Convention d'objectifs et de moyens (COM) signée avec l'Etat** qui identifie les actions menées par les chambres en Île-de-France.
- **la convention signée avec le Conseil régional d'Île-de-France le 16 mars 2017.** Dans un contexte institutionnel nouveau et avec la mise en œuvre du SRDEII, elle est un acteur de la mise en œuvre des politiques publiques régionales concourant au développement et à l'animation des entreprises et des territoires, au premier rang desquelles les intercommunalités.

La CCI Paris Île de France, avec la CCI VAL-DE-MARNE, agit concrètement au quotidien pour :

Former 32 400 élèves dont près de 14 500 apprentis et 30 000 adultes, avec ses 21 écoles ;
Conseiller et guider plus de 200 000 TPE, PME et ETI y compris à l'étranger où elle est présente dans 80 pays, accompagner 100 000 porteurs de projets par an.

Au quotidien, c'est concrètement :

- Accompagner des entreprises et les commerces de la création à la transmission, en passant par le développement (RH, innovation, international, recherche de financements, accès à la commande publique et aux aides régionales, innovation...).
- Mener des actions concertées d'animation notamment avec les réseaux d'entreprises PLATO et de redynamisation commerciale.
- Préparer l'avenir en analysant les données économiques, juridiques et sociales : produire les études préalables nécessaires à la définition des projets et utiles à la prise de décisions des pouvoirs publics (connaissance du tissu économique local, diagnostic, suivi d'indicateurs...),
- Participer à l'ingénierie des projets de développement économique, de formation et d'apprentissage, notamment en qualité d'organisme intermédiaire (OI) auprès du Conseil régional d'Île-de-France au titre des Fonds Européens ;
- Faire entendre la voix des entreprises et promouvoir la région capitale pour accroître son rayonnement : le réseau des CCI d'Île-de-France participent, à ce titre, aux grands projets structurants pour l'Île-de-France tels que le Grand Paris Express, les pôles de Saclay, Roissy, Orly, et aux projets structurants de GRAND PARIS SUD EST AVENIR.

La CCI Paris Île-de-France anime aussi la première place de congrès et de salons d'Europe à travers sa filiale Viparis et est un acteur majeur du tourisme.

Sur le territoire du Val-de-Marne la CCI Val-de-Marne agit pour le déploiement de politiques publiques.

Cet accord se place dans un contexte de nouvelle organisation territoriale autour d'intercommunalités et d'accélération des mutations économiques (transition digitale, écologique...). Il s'inscrit également dans un cadre de contraintes budgétaires pour les acteurs publics dont découle une nécessité de coordination et d'efficacité renforcées.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CCI VAL-DE-MARNE est un partenaire privilégié de GRAND PARIS SUD EST AVENIR avec qui elle souhaite conforter et créer des relations constructives et des services concrets pour le développement des entreprises et commerces, et des territoires des seize communes de GRAND PARIS SUD EST AVENIR.

Ceci étant exposé, la présente convention entre la CCI VAL-DE-MARNE et GRAND PARIS SUD EST AVENIR a pour objet de définir les axes et les actions inhérentes qui traduisent concrètement cette volonté de collaboration.

ARTICLE 1 – LES ACTIONS PRÉVUES PAR LA CONVENTION CADRE

La présente convention a pour objet de définir les engagements et les contributions respectives des parties sur les axes mentionnés ci-dessous :

Axe 1. Observer, analyser, prévoir

GPSEA et la CCI VAL-DE-MARNE ont pour objectif d'observer et analyser la situation économique du Territoire et de ses entreprises comme majeure. D'une part, il convient de connaître les besoins et les critères d'implantation, de maintien et de développement des acteurs économiques du territoire. D'autre part, il convient de mener des diagnostics nécessaires à des projets particuliers, et notamment les documents stratégiques en construction.

Action 1 : Observatoire économique et fiscal

Objectifs :

- Anticiper les mouvements des entreprises sur le Territoire et leur impact sur la fiscalité économique ;
- Optimiser les relations aux entreprises du Territoire ;
- Mener une veille efficace sur le tissu économique de GPSEA ;
- Mutualiser les études économiques, notamment sectorielles.

Engagements de la CCI VAL-DE-MARNE :

- ✓ Participer à l'élaboration d'une veille économique sur le territoire de GPSEA (signaler les informations stratégiques concernant son tissu économique)
- ✓ Participer à deux publications/an conjoncture économique co-brandées avec GPSEA intégrant des zooms thématiques à confirmer.
- ✓ Etudier la possibilité de proposer aux villes (sur leurs sites) de GPSEA l'accès à des données en ligne

Engagements de GPSEA :

- ✓ Organiser des réunions d'échanges entre les directions de l'observatoire et du SIG sur les méthodologies adoptées et les échanges de données
- ✓ Etudier les possibilités d'enrichissement des 2 SIG
- ✓ Associer la CCI à la mise à jour du diagnostic socio-économique
- ✓ Participer à deux publications économiques co-brandées
- ✓ Participer à une veille économique

Action 2 : Elaboration des documents stratégiques

Objectifs :

- Optimiser la participation des partenaires économiques à l'élaboration de documents comme le Plan Climat Air Energie Territorial, le PLD et le PAT ;
- Compléter les données utiles au diagnostic de ces documents ;
- Partager l'expertise sur certains domaines comme l'alimentaire.

Engagements de la CCI VAL-DE-MARNE :

- ✓ Faciliter l'association des acteurs économiques pour le PCAET et le PLD
- ✓ Apporter son expertise au PAT (plan alimentaire territorial) grâce aux données sur les commerces et à son investissement sur la filière agroalimentaire du Val-de-Marne.
Exemple : plan de gaspillage alimentaire

Engagements de GPSEA

- ✓ Positionner la CCI comme partenaire de ces projets, notamment dans le cadre de l'Observatoire économique social et environnemental
- ✓ Partager avec la CCI les informations sur le PCART et PLD et PAT.

Axe 2. Accompagner les parcours résidentiels des entreprises

Dans son action de développement économique, GPSEA souhaite anticiper les parcours résidentiels des entreprises afin de leur proposer, en lien avec la compétence aménagement, une offre immobilière en adéquation avec leurs demandes et de disposer d'une gamme de solutions innovantes pour favoriser l'implantation et le maintien de nouvelles activités sur le territoire (prévention de l'obsolescence du parc immobilier, maintien d'un immobilier productif...) et répondre aux nouveaux usages en matière de travail salarié ou indépendant (tiers-lieux, co-working...). La CCI VAL-DE-MARNE souhaite également favoriser ces axes en collaboration avec GPSEA.

Action 4 : Appuyer le réseau des tiers-lieux de GPSEA

Objectifs :

- Faire la promotion du réseau des tiers-lieux de GPSEA auprès des entreprises selon leurs besoins.
- Intégrer l'ensemble des tiers-lieux du territoire pour diversifier les solutions immobilières.
- Améliorer et coordonner l'animation dans les tiers lieux.
- Accompagner la modernisation de ces tiers-lieux.

Engagements de la CCI VAL-DE-MARNE :

- ✓ Proposer un accès préférentiel au programme de conférences de l'Openspot94 Les DIGITEURS pour les entreprises des PHE.
- ✓ Collaborer à l'élaboration de la programmation des animations sur les PHE
- ✓ Proposer un parcours immobilier sur le Territoire aux entreprises rencontrées par la CCI VAL-DE-MARNE.
- ✓ Renforcer les synergies entre Villejuif BIOPARK et Bio&D
- ✓ Faire la promotion des PHE de GPSEA.
- ✓ Participer aux comités d'engagement des PHE

Engagements de GPSEA :

- ✓ Vendre les différentes solutions des tiers-lieux de GPSEA en complément de son réseau PHE, dont l'Openspot94 Les DIGITEURS
- ✓ Associer la CCI aux comités de sélection des 4 PHE de GPSEA
- ✓ Faire la promotion des réseaux animés par la CCI (ex: PLATO) auprès des entreprises résidentes lorsqu'elles présentent une spécificité et une complémentarité aux réseaux de GPSEA existants
- ✓ Faire intervenir la CCI VAL-DE-MARNE sur les thèmes relevant de ses compétences et favorisant la montée en compétences des dirigeants

Action 5 : Favoriser l'implantation des entreprises sur GPSEA

Objectifs :

- Faire la promotion des solutions immobilières de GPSEA.
- Fluidifier le lien entre demandes et offres de locaux.

Engagements de la CCI VAL-DE-MARNE :

- ✓ Alimenter la bourse des locaux par des informations disponibles.
- ✓ Relayer les demandes des entreprises rencontrées par la CCIP VAL-DE-MARNE.
- ✓ Faire la promotion des projets d'aménagement territoriaux

Engagements de GPSEA :

- ✓ Associer la CCI dans le suivi (visites de locaux par exemple) des demandes relayées.
- ✓ Faire le relais vers la CCI en cas de demande non satisfaite sur GPSEA.
- ✓ Donner accès à la Bourse des locaux au service de la CCI compétent pour favoriser les implantations le cas échéant.

Action 6 : Améliorer les liens avec le marché de l'immobilier d'entreprises

Objectifs :

- Etudier le marché de l'immobilier d'entreprises pour améliorer la réactivité et la prospective.
- Lancer et dynamiser le réseau des acteurs de l'immobilier d'entreprises de GPSEA.

Engagements de la CCI VAL-DE-MARNE :

- ✓ Partager avec GPSEA les études sur le marché immobilier dont ZAE
- ✓ Collaborer avec l'ORIE (dont GPSEA est adhérent).
- ✓ Appuyer la construction du réseau des acteurs de l'immobilier d'entreprises de GPSEA.

Engagements de GPSEA :

- ✓ Associer la CCI dans les démarches prospectives sur l'immobilier d'entreprises
- ✓ Appuyer les actions de la CCI VAL-DE-MARNE utiles la valorisation des ZAE et des entreprises qui y résident.

Axe 3. Soutenir l'entrepreneuriat

En lien avec la Région, GPSEA souhaite encourager la création et la reprise d'entreprises notamment par la définition d'accompagnements spécifiques pour les porteurs de projets. La CCI VAL-DE-MARNE partenaire de la région et de GPSEA s'inscrit dans cet objectif.

Action 7. Mettre en place un incubateur territorial

Objectifs :

- Construire pour le territoire un outil au service de l'entrepreneuriat
- Compléter le dispositif régional Entrepreneur # Leader

Engagements de la CCI VAL-DE-MARNE :

- ✓ Collaborer avec BGE ADIL pour construire un incubateur territorial.
- ✓ Participer à l'ingénierie de l'incubateur.
- ✓ Accompagner les porteurs de projet qui composeraient la première promotion.

Engagements de GPSEA :

- ✓ Piloter le montage de cet outil sur l'aspect des locaux, de la communication et de la coordination et du financement.

Action 8. Participer au lancement d'appels à projets thématiques

Objectifs :

- Compléter Entrepreneur # Leader
- Accompagner certains porteurs de projets pré-sélectionnés
- Mettre en lumière des acteurs économiques (lauréats)

Engagements de la CCI VAL-DE-MARNE :

- ✓ Co-organiser avec GPSEA certains appels à projets thématiques.
- ✓ Participer à la diffusion des appels à projets.
- ✓ Accompagner les lauréats dans les thématiques relevant de la CCI VAL-DE-MARNE et les mettre en réseau avec ses partenaires.

Engagements de GPSEA :

- ✓ Initier les appels à projets thématiques.
- ✓ Proposer des services aux lauréats (adhésions aux clubs d'entreprises, visite de territoire, accès privilégié aux pépinières ou à l'incubateur, etc.).
- ✓ Organiser la soirée de remise de prix.

Action 9. Accompagner les entrepreneurs avec des dispositifs nouveaux

Objectifs :

- Compléter Entrepreneur # Leader
- Cibler des publics spécifiques

Engagements de la CCI VAL-DE-MARNE :

- ✓ Mettre en place un réseau PLATO Jeunes dirigeants dont les bénéficiaires (à titre gratuit) seront des entreprises du territoire GRAND PARIS SUD EST AVENIR à raison d'une quinzaine d'entreprises de moins de 3 ans

- ✓ Faire bénéficier aux entreprises de GPSEA du programme SUP ExcELLEnce femmes Cheffes d'entreprises.

Engagements de GPSEA :

- ✓ Faire la promotion de ces dispositifs auprès de son tissu économique
- ✓ Orienter les porteurs de projet vers les opérateurs Entrepreneur # Leader
- ✓ Appuyer la CCI dans sa recherche de partenaires co-financeurs de ces projets

Axe 4. Favoriser et soutenir le développement des entreprises

GPSEA a pour objectif d'accompagner et d'informer, par la définition et/ou la mise en visibilité d'une offre de services aux entreprises et une animation économique de proximité, par le biais des clubs d'entreprises ou de tout autre moyen, qui encourage les échanges entre les différentes typologies d'entreprises en présence mais également avec les structures publiques d'enseignement et de recherche. La CCI VAL-DE-MARNE anime et coordonne des actions en faveur des clubs et de l'accès à la commande publique et privée et s'inscrit dans cet objectif.

Action 10. Accès à la commande publique

Objectifs :

- Permettre aux entreprises de GPSEA de développer leurs marchés
- Favoriser la proximité des relations d'affaires

Engagements de la CCI VAL-DE-MARNE :

- ✓ Soutenir les entreprises sur l'accès à la commande publique et privée par le déploiement du programme CCI business (Rdv individuel, préparation et formation à la réponse aux marchés, intégration dans la Plateforme CCI Business, ...).
- ✓ Organiser une rencontre par an avec les donneurs d'ordre pour les entreprises de GPSEA.
- ✓ Partager avec GPSEA les informations disponibles sur les opportunités et les entreprises.

Engagements de GPSEA :

- ✓ Faire la promotion de ce dispositif et orienter les entreprises.
- ✓ Communiquer sur les rencontres avec les donneurs d'ordre.
- ✓ Partager avec la CCI VAL-DE-MARNE les informations sur les opportunités et les entreprises issues des partenaires tels que la SGP dans le cadre de sa convention avec GPSEA.

Action 11. Appui RH

Objectifs :

- Accompagner les entreprises de GPSEA dans leurs problématiques RH
- Favoriser le recrutement des entreprises du territoire.

Engagements de la CCI VAL-DE-MARNE :

- ✓ Proposer gratuitement la Gestion des ressources Humaines au travers du dispositif EDEC (proposition de diagnostic et de conseil RH pour les entreprises de moins de 50 salariés)
- ✓ Expérimenter un accompagnement spécifique sur des entreprises de taille intermédiaire du GPSEA
- ✓ Faire la promotion de l'apprentissage et conseiller les entreprises

Engagements de GPSEA :

- ✓ Faire la promotion de ce dispositif et orienter les entreprises vers la CCI VAL-DE-MARNE.
- ✓ Identifier des entreprises cibles pour ces dispositifs.

Action 12. Aide aux financements

Objectifs :

- Favoriser le développement du tissu économique territorial
- Améliorer l'accès aux financements des entreprises de GPSEA

Engagements de la CCI VAL-DE-MARNE :

- ✓ Accompagner au financement des entreprises ciblées de GPSEA via l'organisation de Comité d'Experts projet composé de partenaires financiers (sous réserves du respect des critères d'éligibilité des entreprises)

Engagements de GPSEA :

- ✓ Faire la promotion de ce dispositif et orienter les entreprises

Action 13. Soutenir le commerce de proximité

Objectifs :

- Contribuer à la pérennité et au développement des commerces de proximité
- Accompagner les entreprises particulières que sont les commerces
- Faire que les centres-villes des communes de GPSEA soient dynamiques.

Engagements de la CCI VAL-DE-MARNE :

- ✓ Réaliser un événement par an CONNECT STREET (« ma rue connectée ») sur le territoire du GPSEA
- ✓ Réaliser un web café dans une ville de GPSEA
- ✓ Contribuer à l'implantation de commerces dans les centres-villes des 16 villes de GPSEA, notamment les plus modestes
- ✓ Développer le programme « Académie commerce » afin d'améliorer la digitalisation des commerces.
- ✓ Participer aux pré-diagnostics pour deux centres commerciaux
- ✓ Appuyer le développement des associations de commerçants du territoire
- ✓ Participer aux comités de sélection des centres commerciaux de l'Echat et du Palais
Proposer dans le cadre de Tapis Rouge, des évaluations approfondies des commerces concernés par la labellisation

Engagements de GPSEA :

- ✓ Communiquer et promouvoir les événements et le programme de digitalisation.
- ✓ Faire remonter les problématiques commerciales du territoire.
- ✓ Piloter et gérer les centres commerciaux de l'Echat et du Palais.

Action 14. Soutenir l'animation des clubs et réseaux d'entreprises

Objectifs :

- Renforcer l'efficacité et le succès des clubs d'entreprises de GPSEA
- Améliorer la programmation de ceux-ci

Engagements de la CCI VAL-DE-MARNE:

- ✓ Accompagner le CECAP dans ses volontés d'extension du label E-RSE sur le département
- ✓ Appuyer en matière logistique et matériel pour certaines manifestations des clubs d'entreprises (prêts de salles, dont OpenSpot94 Les DIGITEURS)
- ✓ Favoriser les adhésions aux clubs du Territoire en diffusant l'information, en la relayant dans ses documents de communication

- ✓ Faire des interventions gratuites au sein des clubs ou en inter-clubs y compris les clubs communaux du territoire de GPSEA.
- ✓ Fournir un accompagnement numérique spécifique (diagnostic, ateliers d'information/formation, coaching...) dans le cadre du programme Les DIGITEURS
- ✓ Appuyer l'organisation du salon de l'habitat durable sur Noisieu.

Engagements de GPSEA :

- ✓ Soutenir et coordonner l'action des clubs d'entreprises du territoire
- ✓ Appuyer l'organisation des manifestations des 2 clubs territoriaux (Label E-RSE et 9 for partners).
- ✓ Apporter son soutien au salon de l'habitat durable sur Noisieu.
- ✓ Collaborer à l'organisation de la conférence des acteurs économiques du Val-de-Marne : AGORA des entreprises et des territoires du Val-de-Marne (Événement à détailler) organisée par la CCI VAL-DE-MARNE en partenariat avec les Etablissements Publics Territoriaux du Val-de-Marne.

Axe 5. Communiquer et valoriser

Grand Paris Sud Est Avenir constitue aujourd'hui un territoire dynamique et singulier au sein de la petite couronne francilienne, dont les potentiels de développement sont connus et en voie de structuration et dont le cadre de vie préservé constitue un atout majeur. L'EPT souhaite engager un important travail de mise en visibilité de l'attractivité du territoire, par le biais de stratégies de communication et de marketing territorial. La CCI VAL-DE-MARNE apporte son soutien à cette démarche de promotion du territoire favorable au développement économique.

Action 15 : Participer à la valorisation du territoire de GPSEA

Objectifs :

- Améliorer la notoriété de GPSEA
- Faire de GPSEA un territoire attractif au sein du Grand Paris

Engagements de la CCI VAL-DE-MARNE

- ✓ Faire la promotion de GPSEA et des actions de son territoire lors des manifestations publiques
- ✓ Valoriser GPSEA sur ces différents supports (site Internet par exemple)
- ✓ Valoriser GPSEA auprès de son réseau

Engagements de GPSEA

- ✓ Mettre en avant le partenariat avec la CCI VAL-DE-MARNE
- ✓ Valoriser les événements organisés par la CCI VAL-DE-MARNE sur les différents supports

✓ **Action 16 : S'associer aux réflexions stratégiques**

Objectifs :

- Pouvoir compter sur l'autre partie dans les réflexions partenariales

Engagements de la CCI VAL-DE-MARNE

- ✓ Participer à réflexions initiées par GPSEA
- ✓ Associer GPSEA aux animations économiques des acteurs de son territoire notamment sur les filières

Engagements de GPSEA

- ✓ Associer la CCI VAL-DE-MARNE aux réflexions partenariales

ARTICLE 2 – INSTANCES DE PILOTAGE ET DE SUIVI

Pilotage de la convention

Afin d'assurer le suivi et le bilan de la mise en œuvre de la présente convention, ainsi que la pérennité du dispositif, la CCI VAL-DE-MARNE et GRAND PARIS SUD EST AVENIR créent un comité de pilotage composé de :

Pour la CCI VAL-DE-MARNE

Jean Michel TASSE, Vice-Président

Géraldine FROBERT, Directrice générale déléguée départementale

Louis -Marie CALZI, Responsable du département Accompagnement des Entreprises

Pour GRAND PARIS SUD EST AVENIR

JP CHAFFAUD, Vice-Président au Développement économique

Yoann IACONO, Directeur générale adjoint

Marion BOBENRIETHER, Directrice Aménagement, Développement économique et Déplacements

Ce comité aura pour fonction d'informer de l'évolution des actions réalisées et des bénéficiaires de chaque action et également de proposer des évolutions d'engagements mutuels.

Ce comité est compétent pour gérer les modalités financières, humaines, relatives à la réalisation des actions.

Suivi technique des actions

Pour gérer les modalités techniques relatives à la réalisation des actions, un comité technique regroupant les référents chargés du suivi opérationnel des actions sera réuni plusieurs fois dans l'année.

ARTICLE 3 -COMMUNICATION - PROMOTION

Les Parties conviennent de se concerter sur les formes et les modalités de communication qu'elles souhaitent mettre en œuvre dans le cadre de la coopération.

Aucune Partie ne pourra utiliser les noms sigles, marques ou enseignes de l'autre sans son accord exprès et préalable.

ARTICLE 4 CONTRIBUTION FINANCIERE

En contrepartie des actions menées par la CCI VAL-DE-MARNE décrite dans la présente convention, GRAND PARIS SUD EST AVENIR s'engage à verser une contribution de 48 000€ pour l'année 2018.

Les paiements s'effectueront à réception de la facture au compte ouvert :

- à raison de 24 000 € à la signature de la convention
- et 24 000 € à réception du rapport d'activité validé par le comité de pilotage.

CCIR CCI Val-de-Marne

BNP PARIBAS, Agence paris Etoile Entreprises, 83 avenue Charles de Gaulle, 92200
NEUILLY SUR SEINE Code BQ : 30004 Guichet: 00813

N de compte : 00010467959 Clé: 51

IBAN n° FR76 3000 4008 1300 0104 6795 951 Code Swift : BNP AFR PPPGA

Code B.I.C: BNPAFRPPPG

ARTICLE 5 DUREE - AVENANT

La présente convention prend effet à compter de la signature et est conclue pour une durée expérimentale d'**un an**.

Toute modification ou précision du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par chacune des parties

ARTICLE 6 RÉSILIATION

La CCI Val-de-Marne et GRAND PARIS SUD EST AVENIR signataires peuvent prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général à tout moment, moyennant un préavis de 3 mois.

Fait à ... , en 2 exemplaires, le.....

Pour CCI VAL-DE-MARNE
Gérard DELMAS
Président de la CCI Val-de-Marne
Est Avenir

Pour GRAND PARIS SUD EST AVENIR
Laurent CATHALA
Président de l' EPT Grand Paris Sud